



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E95374

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2025

ÉDITÉ LE

19/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/02/2020
7 000

Raison sociale : 2 GY

4 LA CHASSAGNE
71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST GENGOUX LE NATIONAL 2006B00126

Siret : 489 309 435 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 49892

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 43061269X0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 43061269X-0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/06/2024

Téléphone : 03 85 92 63 51

Portable : 06 24 85 54 51

Fax :

Site Internet : chauffage-plomberie-2gy.com

E-mail : contact@sarl2gy.com

Responsabilité légale :
HUBERT GERALD PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	12/06/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/04/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	12/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	07/12/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/10/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/10/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.